

Objet: Concours organisé par l' Association européenne des enseignants

Réseaux: tous

Niveaux et services : secondaire ordinaire

Période : Année scolaire 2010 – 2011.

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres du Service général de l'Inspection ;
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires organisées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires de l'enseignement libre subventionné ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires de l'enseignement officiel subventionné ;

Autorités : Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire

Signataire : Marie-Dominique SIMONET

<u>Circulaire</u>	Information		
<u>Emetteur</u>	Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire	Marie-Dominique SIMONET	
<u>Destinataire</u>	Enseignement l ordinaire	Tous réseaux	
<u>Document à renvoyer</u>	Non		

Mesdames, Messieurs,

.

A l'occasion de la présidence belge de l'Union Européenne, l'Association européenne des enseignants organise un concours à l'intention des élèves des classes de 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} années de l'enseignement secondaire.

Vous trouverez, en annexe, les documents contenant toutes les informations nécessaires.

Je vous encourage vivement à inviter vos élèves à participer ce concours.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une excellente année scolaire.

La Ministre de l'enseignement obligatoire,

Marie-Dominique SIMONET

ASSOCIATION EUROPEENNE DES ENSEIGNANTS

CONCOURS PROPOSE A TOUS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

SOUS LE PATRONAGE ET AVEC LE SOUTIEN DE LA MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET DE PROMOTION SOCIALE
MARIE-DOMINIQUE SIMONET.

SOUS LE PATRONAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EUROPÉENNES
OLIVIER CHASTEL.



SI J'ÉTAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN...

Dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, *l'Association Européenne des Enseignants, enseignement libre et enseignement officiel*, organise un concours d'argumentation écrite et orale à l'intention des élèves et classes de 5^e, 6^e et 7^e années des établissements d'enseignement secondaire en Communauté française sur le thème : **si j'étais dans la peau d'une parlementaire européenne, d'un parlementaire européen, que ferais-je pour faire progresser l'Union au service de ses citoyens ?**

L'objectif de ce concours est de permettre aux élèves du dernier degré du secondaire, citoyens européens en devenir, de prendre conscience de l'importance et de l'influence de la dimension européenne dans leur vie quotidienne et de réfléchir à des actions concrètes à mener pour aller dans le sens d'un « plus d'Europe » assorti d'une meilleure Europe.

Du fait de son contenu et de son caractère interdisciplinaire, ce concours répond aux obligations du décret du 12 janvier 2007 *relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française* qui impose *la mise en place d'activités interdisciplinaires pour une citoyenneté responsable et active* et qui prévoit que l'enseignement de l'organisation des institutions européennes et internationales doit faire l'objet *d'un enseignement intégré dans le programme des disciplines suivies par les élèves du 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire.*

Les thèmes retenus sont les suivants :

-  L'amélioration de la vie quotidienne.
-  Un emploi de qualité pour les jeunes dans l'Union.

Dans le cadre de l'un de ces deux thèmes, librement choisi par le professeur et ses étudiantes et ses étudiants, et en tenant compte des compétences de l'Union Européenne en la matière, les participants devront proposer une argumentation pouvant déboucher sur une prise de décision lors d'un débat organisé sur le sujet au Parlement européen.

Cette argumentation sera proposée dans un premier temps sous forme d'une production écrite et fera ensuite l'objet d'une défense orale pour les candidats retenus par le jury de sélection.

Règlement du concours :

Conditions de participation et procédure de sélection.

Le concours est ouvert à toutes les classes de 5^e, 6^e et 7^e années des établissements d'enseignement secondaire en Communauté française.

La participation au concours se fera sous la responsabilité d'un enseignant au moins et impliquera une classe issue de l'enseignement de plein exercice en Communauté Française.

Le concours se déroulera en deux phases :

- ☐ Une première phase sollicitera une production écrite anonyme
- ☐ Une deuxième phase sollicitera une défense orale précédée d'une brève présentation de l'établissement scolaire et, s'il y a lieu, des activités mises en place pour promouvoir la dimension européenne.

Première phase :

Les productions écrites seront envoyées pour le **29 octobre** au plus tard dans une enveloppe anonyme (sans en-tête) :

- ☐ établissements de l'enseignement officiel (Communauté française, Provinces, Communes), à Madame Sophie Malinowski, présidente de l'Association, avenue Victor Rousseau, 107, 1190 - Bruxelles ;
- ☐ établissements de l'enseignement libre, au secrétariat de l'Association, avenue d'Huart, 156, 5300 – CINEY.

Les productions écrites seront rédigées en traitement de texte (police Times New Roman, d'une taille de 12) et comporteront un maximum de 5 pages A4 dépourvues d'en-tête. Elles seront anonymes et accompagnées d'une enveloppe scellée qui contiendra les coordonnées de l'établissement scolaire, le nom du professeur responsable et l'identité des élèves à l'origine du travail. Tout indice pouvant laisser à connaître l'identité d'un participant ou de l'école participante entraînera automatiquement l'élimination de la production.

Les productions feront l'objet d'une première sélection qui en retiendra six, trois pour l'enseignement officiel et trois pour l'enseignement libre.

Les candidats qui auront été retenus seront informés par téléphone ou courriel de leur sélection le 16 novembre au plus tard.

Contenu des productions et critères de sélection.

Sur un sujet concret et précis s'inscrivant dans le cadre de l'une des deux thématiques imposées, les candidats construiront une argumentation débouchant sur une prise de position et une proposition de décision au cours d'un débat au Parlement européen.

Les productions devront s'articuler autour des éléments suivants :

- ▣ Le point de la question sur le sujet retenu (contexte, problème à résoudre, etc.) et la nécessité d'une intervention de l'Union Européenne.
- ▣ Le développement des arguments (pour et contre) étayant la prise de position.
- ▣ La proposition de prise de décision

La sélection des six productions retenues s'opérera notamment sur la base des critères suivants :

- ▣ Les productions s'inscriront dans un cadre pluridisciplinaire impliquant plusieurs matières d'enseignement.
- ▣ Le sujet retenu, les arguments invoqués et la proposition de décision devront représenter une valeur ajoutée et s'inscrire dans le cadre des compétences de l'Union Européenne.
- ▣ La qualité et la pertinence de l'information servant de base à l'argumentation et son utilisation dans la production.
- ▣ La qualité et la pertinence des arguments invoqués.
- ▣ La correction et la qualité de l'expression écrite.
- ▣

Deuxième phase :

Les classes sélectionnées seront alors invitées à se rendre dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles le 1^{er} décembre après-midi où les élèves seront appelées/appelés à défendre oralement leur production et à répondre aux questions d'un jury composé de parlementaires européens et représentants de l'A.E.D.E. qui sera chargé de classer les lauréats.

Prix

Six prix pour une valeur globale de 3.200 € (1.000, 800, 500, 400, 300 et 200 €) seront attribués sous forme de bons d'achat dans une librairie : il appartient à chaque participant de décider de leurs bénéficiaires.

Frais de transport

Les frais de transport des participants de province occasionnés pour rejoindre le Parlement européen sont pris en charge par l'Association au tarif du rail-pass quel que soit le mode de transport utilisé.

**Renseignement et informations
complémentaires**

Pour en savoir plus, toute question peut être adressée :

- ☞ Enseignement officiel, à Monsieur Gérard Marnette de l'AEDE-EO, à l'adresse suivante : gerard.marnette@yahoo.fr ou par téléphone 0494 282942.
- ☞ Enseignement libre, au secrétaire de l'AEDE-EL à l'adresse suivante : jllefevre@base.be.

Sophie MALINOWSKI
Présidente de l'AEDE,
section belge enseignement officiel.

Benoît GUILLEAUME
Président de l'AEDE,
section belge enseignement libre.